

# FORMULE 1

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 38(3))

Numéro du dossier de la Cour : .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE .....

## **MANDAT AUTORISANT LE MINISTRE À PÉNÉTRER DANS UN LOCAL OU UN SECTEUR ET À LE FOUILLER AFIN DE MENER OU DE POURSUIVRE UNE ENQUÊTE**

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 38(3) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

ÉTANT CONVAINCU qu'il est nécessaire que le ministre mène ou poursuive une enquête afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés est en danger;

ET ÉTANT CONVAINCU que (*biffer a) ou b)*)

- a) l'on entrave ou refuse l'accès à l'enfant, aux enfants, au jeune ou aux jeunes susnommés, ou au local ou au secteur où ils se trouvent;
- b) le ministre a des raisons de croire que l'on entravera ou refusera l'accès à l'enfant, aux enfants, jeune ou aux jeunes susnommés, ou au local ou au secteur où ils se trouvent;

J'AUTORISE PAR LA PRÉSENTE le ministre à mener ou à poursuivre une enquête afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés est en danger;

ET J'AUTORISE ÉGALEMENT le ministre à prendre l'une ou l'ensemble des mesures ci-dessous dans le cadre d'une enquête relative à cet ou ces enfants ou à ce ou ces jeunes :

- a) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) ..... et y mener un examen physique du ou des enfants ou jeunes ou avoir un entretien avec eux, ou les deux;
- b) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) ..... et en faire sortir le ou les enfants ou jeunes et les emmener dans un endroit qu'il détermine afin de leur faire subir un examen médical ou de s'entretenir avec eux ou les deux;

- c) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) ..... et le fouiller entre la date et l'heure de délivrance du présent mandat et le ..... 20....., à ..... h, puis prendre possession de tout ce qu'il a des motifs raisonnables de croire être une preuve que le bien-être du ou des enfants ou jeunes est en danger;
  
- d) prendre les mesures ci-dessous, selon les modalités et sous les conditions établies, afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes est en danger (*énumérer les mesures et préciser les modalités et les conditions*) :

.....  
.....  
.....  
.....

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-  
Brunswick, Division de la famille